Résolution portant nomination d’un Membre expert du Groupe de travail sur les Droits des Personnes âgées et des Personnes handicapées en Afrique - CADHP/Res.269(LV)2014

 mai 12, 2014

***La Commission africaine des droits de l’homme et des peuples (la Commission), réunie en sa 55ème Session ordinaire tenue du 28 avril au 12 mai 2014, à Luanda, Angola;***

**Rappelant**son mandat de promotion et de protection des droits de l’homme et des peuples en Afrique en vertu de la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples (la Charte africaine);

**Rappelant** sa Résolution CADHP/Rés.106 (XXXXI) 07 du 30 mai 2007 sur les Droits des Personnes âgées en Afrique, adoptée à sa 41ème Session ordinaire tenue du 16 au 30 mai 2007 à Accra (Ghana);

**Rappelant, en outre,**sa Résolution CADHP/Rés.118 (XXXXII) sur la nomination d’un Point focal sur les Droits des Personnes âgées en Afrique, adoptée à sa 42ème Session ordinaire tenue du 15 au 28 novembre 2007 à Brazzaville, République du Congo;

**Rappelant**sa Résolution CADHP/Rés.143 (XXXXV) 09 sur la transformation du Point focal sur les Droits des Personnes âgées en Afrique en Groupe de travail sur les Droits des Personnes âgées et des Personnes handicapées en Afrique;

**Considérant que** la Charte africaine prévoit des dispositions spécifiques pour la protection de ces droits, aux termes de l’Article 18(4) qui stipule que « Les personnes âgées ou handicapées ont également droit à des mesures spécifiques de protection en rapport avec leurs besoins physiques ou moraux;

**Considérant, en outre,** le paragraphe 20 de la Déclaration de Kigali, qui « lance un appel aux Etats membres pour qu’ils élaborent un protocole relatif à la protection des droits des personnes âgées et des personnes handicapées;

**Gardant à l’esprit**le mandat du Groupe de travail sur les droits des personnes âgées et des personnes handicapées qui comprend :<0}          {0><}0{>organiser des séances de réflexion pour énoncer clairement les droits des personnes âgées et des personnes handicapées ; identifier de bonnes pratiques à reproduire dans les Etats membres ; et faciliter le processus d’élaboration du Protocole sur les droits des personnes âgées et des personnes handicapées;

**Rappelant également**la Résolution CADHP/Rés.250 (CCL) 13 sur le renouvellement du mandat et la nomination du Président et des autres membres du Groupe de travail sur les Personnes âgées et les Personnes handicapées en Afrique;

R**econnaissant**le travail et les réalisations exceptionnelles du Président et des membres du Groupe de travail, particulièrement le Protocole sur les Personnes âgées adopté par la Commission lors de sa 52ème Session ordinaire tenue du 9 au 22 octobre 2012 à Yamoussoukro, en Côte d’Ivoire;

**Considérant**la nécessité de permettre au Groupe de travail sur les personnes âgées et les personnes handicapées de poursuivre son mandat et de prendre en charge les questions urgentes, en particulier l’élaboration du Protocole sur les droits des personnes âgées et des personnes handicapées;

**Décide de:**

Reconduire le mandat des membres experts ci-après:

1. Tavengwa Machekano Nhongo,
2. Dr Nadia Abdel-Wahab El-Afify,
3. Dr Isabelle Anita Gbemisola Aboderin,
4. M. Kudakwashe Dube.

Nommer pour une période de deux ans :

1. Dr Elly Macha

**Adoptée lors de la 55ème Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples tenue du 28 avril au 12 mai 2014, à Luanda, Angola**